

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	27/04/2026
date de convocation :	20/04/2026

n° de délibération :	DE2026 - 28
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	9
suffrages exprimés :	11 (pour-9, contre-0)
abstention :	2

objet de la délibération :	Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
----------------------------	--

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice VIDAL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir)	secrétaire de séance
BOUDON Edith		pouvoir à NOUET Lionel	
BRÉMOND Martine	X		
DE ALBUQUERQUE Elodie	X		X
ETTON Catherine	X		
FAUCOMPRÉ Stéphane	X		
LUSSON Jean-Jacques	X		
NOUET Lionel	X		
PALMIER Yannick	X		
VALARIER Valérie		pouvoir à VIEILLEDENT Luc	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Les résultats de l'année 2025 du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » se présentent comme suit :

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	91 372.00	103 900.23	195 272.23
	Recettes réalisées (1)	B	35 223.00	121 710.78	156 933.78
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	164 974.61	196.572.00	361 546.61
	Dépenses réalisées (1)	E	142 098.79	116 998.19	259 096.98
	Restes à réaliser	F	17 100.00	0.00	17 100.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-106 875.79	4 712.59	-102 163.20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	73 602.61	92 671.77	166 274.28
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-33 273.18	97 384.36	64 111.18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-17 100.00	0.00	-17 100.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-50 373.18	97 384.36	47 011.18

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement de **97 384.36 €**, il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de **47 011.18 €** (article FR 002 : résultat de fonctionnement reporté) ;
- en recette de la section d'investissement pour un montant de **50 373.18 €** (article IR 1068 : excédents de fonctionnement capitalisé) destiné à couvrir le besoin de financement dégagé par cette section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » de la commune ;

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » 2026 comme suit :

- FR 002 - résultat de fonctionnement reporté : 97 384.36 €
- IR 1068 - excédents de fonctionnement capitalisé : 50 373.18 €

Le secrétaire de séance,
Elodie DE ALBUQUERQUE



Le Maire,
Fabrice VIDAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr